



Saint-Véran

Communiqué de la Mairie de Saint Véran

Été 2020 : Navette de Clausis - Parking et circulation.

En raison du protocole sanitaire strict en début de période de confinement en mars 2020, la mairie de Saint Véran avait pris des dispositions pour rendre les parkings gratuits,

Elle avait également décidé, pour les mêmes raisons, de ne pas mettre en service la navette estivale dite de Clausis et de fermer cette route à toute circulation, sauf ayants-droits.

Suite à l'évolution du protocole sanitaire et du changement de municipalité., la mairie a pris les décisions suivantes :

- Les parkings seront payants à partir du jeudi 16 juillet 2020 jusqu'au 30 août 2020 sous réserve de l'ensemble des autorisations.
- La navette de Clausis, 30 places assises, circulera à partir du 17 juillet jusqu'au 30 août dans les créneaux horaires suivants :

	SAINT-VERAN	CHATEAURENARD	SAINT-VERAN
	7h30	7h50	8h10
Du 19/07 au 23/08	7h50	8h10	8h30
	8H10	8H30	8H50
Du 19/07 au 23/08	8H30	8H50	9H10
	9h30	9h50	10h10
Du 19/07 au 23/08	9h50	10h10	10h30
	10h10	10h30	10h50
	15h45	16h00	16h20
	16h20	16h35	16h55
	16h55	17h10	17h30
	17h30	17h45	18h05
	18h05	18h20	18h40

- A noter que le matin à 7h30, la navette effectuera un ramassage à Beauregard.
- La navette s'arrêtera au parking dit de Châteaurenard.
- Le parking de Châteaurenard ne devra pas être entravé par d'autres usagers pour l'aire de retournement de la navette.
- 5€ aller, 7€ aller-retour
- Gratuit pour les enfants de moins de 7ans
- **PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE A BORD DE LA NAVETTE**
- En dehors des horaires de circulation de la navette :
 - La route de Clausis sera ouverte aux résidents et professionnels de la montagne entre 19 h et 7h30
 - Pour les véhicules 5 places : possession obligatoire d'un macaron riverain permanent ou d'un macaron « séjour » au tarif de 5€ l'unité.
 - Pour les véhicules de + de 5 places et moins de 10 places : possession obligatoire de **deux** macarons « séjour » à 5€ l'unité.
 - Tous les usagers devront impérativement s'arrêter au parking dit de la carrière de marbre.
 - La descente de ceux-ci pourra être tolérée à partir de 16h30 et uniquement en convoi derrière la descente de la navette (à partir du parking de Chateaurenard)

Le Maire, les Adjointes et les conseillers municipaux de Saint Véran vous souhaitent une très bonne saison